

## Délibération n°25/03/2025-29 du mardi 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 17 heures 05, le conseil d'administration, dûment convoqué le 17 mars 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dominique AUGÉY, Odile BONTHOUX, Frédérique DUMICHEL, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Pierre VASARELY, Antoine BOLLASINA, Florian GAITE, Elsa ESPENEL
- Présente en visioconférence : Kayané BIANCO, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI
- Procurations : Bruno CASSETTE (Odile BONTHOUX), Françoise COURANJOU (Sylvaine DI CARO), Brigitte DEVESA (Fabienne VINCENTI), Marc FERAUD (Arlette OLLIVIER), Daniel GAGNON (Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE), Carlos CASTELEIRA (Antoine BOLLASINA), Dimitri MOUDAR (Florian GAITE)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Philippe CHARRIN

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

### **Objet : Convention de mise à disposition et de mutualisation d'espaces avec l'Institut de l'Image – avenant n°2**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini*

*Vu la délibération n°21/09/2023-38 du 21 septembre 2023 relative à la convention de mise à disposition et de mutualisation d'espaces avec l'Institut de l'Image*

*Vu la délibération n°12/06/2024-46 du 12 juin 2024 relative à l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition et de mutualisation d'espaces avec l'Institut de l'Image*

L'Institut de l'image est un cinéma situé à la Cité du Livre à Aix-en-Provence.

Association créée en 1985, l'Institut de l'image élabore une programmation destinée à revisiter l'Histoire du cinéma, principalement sous forme de cycles thématiques ou de rétrospectives.

Ces programmes sont destinés à tous les publics et permettent de découvrir le cinéma, qu'il s'agisse des grands classiques, des cinémas étrangers, des cinémas d'avant-garde, ou encore des grands auteurs contemporains.

Par ailleurs, l'Institut de l'Image développe, tout au long de l'année, une importante activité pédagogique en direction du jeune public. L'association est l'un des trois piliers du Pôle Régional d'Education Artistique en

57 rue Émile Tavan  
Aix-en-Provence  
04 65 40 05 00  
contact@ecole-art-aix.fr  
esaaix.fr



P.A.C.A. et assure la coordination régionale du dispositif Passeurs d'images.

Dans cette perspective, l'Institut de l'image travaille avec de nombreux partenaires, dont la Cité du livre, et plusieurs festivals (Festival Tous Courts, Rencontres du 9e Art, Image de ville...).

Les projections ont lieu au cinéma de la Manufacture, salle classée art et essai.

Cet espace devait être initialement fermé au public de septembre 2023 à juin 2024, mais cette période d'indisponibilité de la Manufacture est prolongée jusqu'en juillet 2026.

En accord avec la Ville d'Aix-en-Provence, il a été décidé d'accueillir provisoirement la programmation cinématographique de l'Institut de l'Image à l'amphithéâtre de l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini.

L'ESAAix met donc à disposition de l'Institut de l'Image son amphithéâtre et un local de stockage, et mutualisera des espaces communs (halls d'accueil du rez-de-chaussée et du premier étage du bâtiment A, toilettes du 1er étage du bâtiment A et 2 places de parking) sis 57 rue Emile Tavan 13100 Aix-en-Provence, du jeudi au dimanche (et du mercredi au dimanche en juillet), depuis septembre 2023. La cohabitation se déroule bien et permet une ouverture de l'établissement à un public éclectique.

Des contreparties ont été mises en place par l'Institut de l'Image au bénéfice de l'ESAAix :

- application de tarifs réduits à l'ensemble des étudiants, des élèves des cours publics et du personnel de l'école,
- 5 places gratuites par projection réservées aux étudiants dans la limite des places disponibles.

La convention du 10 octobre 2023, qui définit les modalités de mise à disposition et de mutualisation d'espaces au sein de l'ESAAix, doit à nouveau être prolongée par avenant.

Celui-ci précisera la nouvelle durée de la convention, ainsi que la modification des conditions financières de cette mise à disposition, initialement, prévue à titre gracieux avec une participation aux frais de fonctionnement liés à l'exploitation des espaces (fluides, ménages, consommables) à hauteur de 50€ TTC par semaine d'exploitation. Du fait de la prolongation de la mise à disposition de plus de 2 ans, de l'extension des jours d'exploitation l'été, de l'impossibilité de louer les espaces de l'école durant l'exploitation du cinéma et de l'augmentation du coût des fluides, la mise à disposition fera l'objet d'une facturation sur cette dernière période visant à compenser le manque à gagner pour l'ESAAix qu'elle a induit et d'une revalorisation de la participation aux frais de fonctionnement à hauteur de 75€ par semaine d'exploitation.

A titre informatif, et en application de la délibération 13/03/2023-13 du 13 mars 2023 relative aux modalités et tarifs des mises à disposition d'espaces au sein de l'ESA, le coût hebdomadaire de la mise à disposition de

57 rue Émile Tavan  
Aix-en-Provence  
04 65 40 05 00  
contact@ecole-art-aix.fr  
esaaix.fr



l'amphithéâtre de l'ESA, valorisée sur la base du tarif « partenaires » est estimé 1 640€, soit mensuel moyen de 6 560€.

Les circonstances de cette mise à disposition étant exceptionnelles, et afin de soutenir l'activité de l'Institut de l'Image, il est proposé la mise en place d'un tarif préférentiel, applicable à la valorisation financière de la mise à disposition des espaces inclus dans la convention, de 10 000€ TTC pour la période de septembre 2025 à juillet 2026, sous réserve que l'Institut de l'Image puisse bénéficier d'une subvention exceptionnelle de la ville d'Aix-en-Provence.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- APPROUVE la prolongation de la mise à disposition et de la mutualisation d'espaces au sein de l'Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence au bénéfice de l'Institut de l'Image, de septembre 2025 à juillet 2026, selon les conditions ci-dessus
- APPROUVE les modalités de mise à disposition et mutualisation d'espaces selon l'avenant n°2 à la convention du 10/10/2023 annexé au présent rapport
- DIT que l'Institut de l'Image sera redevable d'une participation aux frais de fonctionnement de 75€ TTC par semaine d'exploitation
- DIT que l'Institut de l'Image sera redevable redevance de mise à disposition d'un montant de 10 000€ pour la période de septembre 2025 à juillet 2026 sous réserve que l'Institut de l'Image puisse bénéficier d'une subvention exceptionnelle de la ville d'Aix-en-Provence
- APPROUVE le maintien des contreparties suivantes, au bénéfice de l'ESAAix :
  - application de tarifs réduits à l'ensemble des étudiants, des élèves des cours publics et du personnel de l'école
  - 5 places gratuites par projection réservées aux étudiants dans la limite des places disponibles
- AUTORISE la directrice à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition et de mutualisation d'espaces entre l'ESA et l'Institut de l'Image

Fait à Aix en Provence, le 25 mars 2025.

**La Présidente du conseil d'administration,**

**Dominique AUGÉY**